

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

TAUX DE THC DANS L'URINE

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2018 21:04

bonjour dans deux semaine je dois faire un test urinaire en laboratoire pour pouvoir recuperer mon permis. j'aurais les resultat une semaine plus tard.
je voulais savoir si le laboratoire regarde la moindre trace de thccooh (0.1 ng/ml) ou si je suis en dessous des 50ng/ml le test sera considere comme négatif?
cordialement

Mise en ligne le 06/08/2018

Bonjour,
Le laboratoire effectue la recherche de ce qui lui est demandé en fonction de la prescription ; nous n'avons pas connaissance du contenu de l'ordonnance.
Nous ne sommes pas des professionnels spécialisés sur la question de la législation mais ce que nous pouvons dire c'est qu'il n'existe pas de seuil autorisé, le conducteur doit être reconnu apte à la conduite par la commission médicale de la préfecture dont il dépend. C'est le préfet qui, ensuite prend la décision effective de restituer le permis de conduire.
Si le dépistage révèle des traces de cannabis, le conducteur est passible de l'infraction au code de la route et soumis à la législation en vigueur.
Nous vous joignons un lien ci-dessous concernant la législation ainsi que le tableau des durées de positivité.
Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter de façon anonyme et gratuite tous les jours au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat via notre site de 14h à minuit.
Cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Conduite automobile et drogues